

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

## DECISION

N°2025/109/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer une convention de coréalisation avec Terres de Paroles – Hôtel du Département– Quai Jean Moulin CS 56101 – 76101 Rouen Cedex pour une représentation du spectacle « *Fille en colère sur un banc de pierre* » donnée par Véronique Ovaldé et Maëva Le Berre, qui se tiendra le mardi 20 mai 2025 à 20h00 au Théâtre du Château.

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** – Une convention de coréalisation est signée avec Terres de Paroles – Hôtel du Département– Quai Jean Moulin CS 56101 – 76101 Rouen Cedex pour une représentation du spectacle « *Fille en colère sur un banc de pierre* » donnée par Véronique Ovaldé et Maëva Le Berre, qui se tiendra le mardi 20 mai 2025 à 20h00 au Théâtre du Château.

**Article 2** – Le budget prévisionnel est estimé à 3 321.24 € HT et comprends les frais suivants :

- Le coût de la cession
- La prestation technique pour le son et la lumière du spectacle/ SSIAP.
- Le transport aller/retour + transferts.
- La restauration et le catering.
- L'hébergement.
- Les droits des auteurs.
- Le personnel mis à disposition.

**Article 3** – Le Théâtre du Château et Terres de Paroles ont convenu de partager les dépenses et les recettes à hauteur de 50 %.

**Article 4** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 16 avril deux-mille-vingt-cinq

Michel BARBIER  
Le Maire de la Ville d'EU.



Mairie d'EU  
Tél : 02.35.86.44.00  
Mail : news@ville-eu.fr

